



**Avenant aux Contrats**  
**BOURSE DIRECT HORIZON**  
**CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR**  
**~ HARMONIE JUILLET 2020 ~**  
**(FR0013513397)**

**Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur  
au plus tard le : 28 juillet 2020  
en cas de versement et en cas d'arbitrage**

**N° de contrat\*** : \_\_\_\_\_ (en cas d'arbitrage et de versement complémentaire)  
**Courtier** : \_\_\_\_\_

Lorsque le Souscripteur est une personne physique :

**Souscripteur\*** : \_\_\_\_\_ **Co-Souscripteur\*\*** : \_\_\_\_\_  
**Date de naissance\*** : \_\_\_\_\_ **Date de naissance\*\*** : \_\_\_\_\_  
**Adresse** : \_\_\_\_\_ **Adresse** : \_\_\_\_\_

Lorsque le Souscripteur est une personne morale\*\*\* :

**Dénomination sociale\*** : \_\_\_\_\_  
**Représentée par\*** : \_\_\_\_\_  
**Date de naissance du représentant \*** : \_\_\_\_\_  
**Adresse du représentant** : \_\_\_\_\_

*\*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

*\*\*Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

*\*\*\* En cas de versement, joindre obligatoirement le dossier client personne morale complété*

**En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.**

J'effectue un versement complémentaire ou initial\* d'un montant brut de \_\_\_\_\_ € sur **HARMONIE JUILLET 2020 (FR0013513397)**

*\*Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription*

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

**Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :**

**Libellé du support** **Code ISIN** **Montant brut en euros ou en %\***

<u>Libellé du support</u>	<u>Code ISIN</u>	<u>Montant brut en euros ou en %*</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

**HARMONIE JUILLET 2020 (FR0013513397)**

*\*Rayez la mention inutile*

**Mode de règlement :**

par chèque bancaire, ci-joint n° \_\_\_\_\_ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte ouvert auprès de la banque : \_\_\_\_\_

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **Generali Vie exclusivement**

**Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier**

1/3

Souscripteur :  
Co-Souscripteur :  
Paraphe(s)



**Generali Vie,**  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien  
des groupes d'assurances sous le numéro 026

## I - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES & CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support **HARMONIE JUILLET 2020** sont les suivantes :

INSTRUMENT FINANCIER GARANTI EN CAPITAL A L'ECHEANCE SAUF CAS DE DESINVESTISSEMENT ANTICIPE ET SAUF CAS DE FAILLITE OU DEFAUT DE PAIEMENT DE L'EMETTEUR ET DE SON GARANT

Période de commercialisation : du 25/05/2020 au 31/07/2020

Code Isin : **FR0013513397**

Émetteur : **Goldman Sachs Finance Corp International Ltd**

Garant : **The Goldman Sachs Group, Inc**

Sous-jacent de référence : **L' Indice EURO STOXX 50**

Valeur nominale : **1000 €**

Durée (hors remboursement anticipé) : **10 ans**

Date d'émission : **25/05/2020**

Date de constatation initiale : **31/07/2020**

Date d'échéance : **07/08/2030**

### ➤ AVERTISSEMENT PRÉALABLE A L'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR :

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué malgré la garantie du capital à l'échéance.

L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout désinvestissement anticipé sur ce support (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) peut entraîner une perte en capital totale ou partielle. Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux RISQUES suivants :

RISQUE DE CREDIT : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

RISQUE DE MARCHE : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement prévue le 07/08/2030 risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul. Le Souscripteur supporte les mêmes risques en cas de disparition des indices de référence, le Souscripteur étant alors remboursé à la valeur de marché au jour de la disparition de l'indice.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

### ➤ FRAIS AU TITRE DE L'UNITE DE COMPTE :

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

### ➤ MODALITES D'INVESTISSEMENT / DE DESINVESTISSEMENT :

L'investissement sur **HARMONIE JUILLET 2020** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **HARMONIE JUILLET 2020** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Souscripteur :  
Co-Souscripteur :  
  
Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier



Le Souscripteur a bien été informé que cet instrument financier est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de **10 ans**.

Pour investir sur le support en unités de compte **HARMONIE JUILLET 2020**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure au **07/08/2030**.

**HARMONIE JUILLET 2020** n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachat partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement de **HARMONIE JUILLET 2020** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

**SIGNATURE(S)**

**Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « HARMONIE JUILLET 2020 » et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.**

**La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :**

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs

**et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »**

**et/ou • du Prospectus complet ou simplifié**

**et/ou • de la Brochure commerciale**

**et/ou • de la Note d'Information**

**Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.**

**L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.**

**Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_**

*(en trois exemplaires originaux)*

Souscripteur : \_\_\_\_\_

Co-Souscripteur : \_\_\_\_\_

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Les données personnelles du Souscripteur :

*Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site [www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP](http://www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP).*